



Communication sur le progrès

Global Compact
2015-2016



Déclaration du président

Honorable Secrétaire Général,

Par cette lettre, j'ai l'honneur de vous réitérer l'adhésion, l'engagement et le soutien de la société CIFEC aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous exprimons par cette publication notre volonté de continuer à faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendons public par cette communication les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial pour la période 2015-2016.

Nous nous engageons aussi à faire une nouvelle communication dans un délai d'un an maximum à compter de l'actuelle communication.

Le 30/04/2016

Luc DERREUMAUX
Président du directoire

CIFEC

12 bis rue du Cdt Pilot, 92200 NEUILLY/SEINE.

Tél: (33) 01 46 40 49 49, Fax: (33) 01 46 40 00 87, Email: info@cifec.fr, Site Internet : www.cifec.fr



Depuis la dernière communication de Mai 2015 CIFEC a respecté les engagements pris lors de son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies et un certain nombre d'actions ont été engagées depuis la date de notre adhésion.

Toujours désireuse de marquer son engagement, CIFEC a continué sa démarche d'amélioration en termes :

- De défense des droits de l'Homme,
- D'amélioration des conditions de travail,
- D'environnement,
- De développement durable,
- De sécurité,
- De lutte contre la corruption.

Depuis notre dernière déclaration en date du 30 Avril 2015 nous avons mis en place un certain nombre d'actions en corrélation avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies que nous détaillons ci-après.



Principes relatifs aux droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption

Principe 1

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatifs aux droits de l'Homme

Principe 2

Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices des violations des droits de l'Homme

Principe 10

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

En accord avec son code Ethique, CIFEC adhère selon les demandes de ses clients à leur code Ethique dans les pratiques commerciales. (voir Annexe I)

CIFEC

12 bis rue du Cdt Pilot, 92200 NEUILLY/SEINE.

Tél: (33) 01 46 40 49 49, Fax: (33) 01 46 40 00 87, Email: info@cifec.fr, Site Internet : www.cifec.fr



Principes relatifs aux conditions de travail

Principe 3

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4

Les entreprises sont invitées à éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Principe 5

Les entreprises sont invitées à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6

Les entreprises sont invitées à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Pour s'assurer que nos fournisseurs étrangers respectent leurs engagements concernant les conditions de travail, nous planifions des séries d'audits fournisseurs sur site.

Des comptes rendus de ces audits sont formalisés et enregistrés dans notre base de données.

CIFEC

12 bis rue du Cdt Pilot, 92200 NEUILLY/SEINE.

Tél: (33) 01 46 40 49 49, Fax: (33) 01 46 40 00 87, Email: info@cifec.fr, Site Internet : www.cifec.fr



Principes relatifs à l'environnement

Principe 7

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Principe 8

Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 :

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Pour continuer la démarche environnementale initiée depuis plusieurs années, CIFEC a décidé de s'inscrire pour l'obtention du label « ENVOL » auprès de l'AFAQ

Dans ce cadre, une analyse environnementale est en cours depuis juillet 2015

(Voir ANNEXE II)

CIFEC

12 bis rue du Cdt Pilot, 92200 NEUILLY/SEINE.

Tél: (33) 01 46 40 49 49, Fax: (33) 01 46 40 00 87, Email: info@cifec.fr, Site Internet : www.cifec.fr



ANNEXE I

EXEMPLE DE CODE ETHIQUE CLIENT SIGNE PAR CIFEC

Mars 2016

ETHIQUE DANS LES PRATIQUES COMMERCIALES

Le but de cette politique est de définir les normes de conduite à adopter par Chaucer Foods France SAS avec ses fournisseurs dans ses relations d'affaires.

- ✓ Nous respectons les lois et règlements applicables.
- ✓ Les tiers - (les clients, les collègues, les fournisseurs, les concurrents, prestataires, le gouvernement et les organismes réglementaires) seront traités équitablement et honnêtement.
- ✓ Concurrence - nous voulons promouvoir une concurrence libre, honnête et équitable conformément aux lois qui régissent la concurrence.
- ✓ Confidentialité et exactitude des informations - la confidentialité des informations reçues dans le cadre de l'entreprise sera respectée ; ces informations ne seront jamais utilisées à des fins personnelles. Aucun faux renseignement ne sera donné dans le cadre des négociations commerciales.
- ✓ Corruption - nous ne tolérons pas l'offre ou la l'octroi d'incitations financières en nature ou autres telle que facilité de paiement à toute personne ou entité dans le but d'obtenir ou de conserver un marché.
- ✓ Conflit d'intérêts et intérêt personnel - ce qui peut compromettre ou pourrait raisonnablement être considéré comme portant atteinte à l'impartialité des employés, doit être déclaré aussitôt à un cadre supérieur. Par exemple, détenir des actions dans des sociétés considérées comme des partenaires commerciaux ainsi que la participation personnelle ou familiale dans des contrats commerciaux.
- ✓ Cadeaux d'affaires – Les cadeaux, autres que les articles de très petite valeur intrinsèque ne doivent pas être offerts ou acceptés. Les employés qui reçoivent des invitations ne doivent pas être influencés dans la prise de décision et agir avec objectivité dans les relations d'affaires. Toutefois, donner et recevoir des produits connexes et des objets de marketing de valeur raisonnable est autorisé.

Ce document fait partie de Chaucer Foods Conditions Standard Générales d'Achat.

Date : 25/03/2016

Fournisseur : CIFEC

Visa :



Fonction : Président Directeur Général



Trusted by Great Brands...



ANNEXE II

PROCEDURE ANALYSE ENVIRONNEMENTALE



PROCEDURE

PRO ENV 01
Version 1

Elaboration et suivi de l'analyse environnementale

Page 1 sur 9

1. Objet

Ce document a pour objet de définir la méthodologie :

- d'élaboration et de mise à jour de l'analyse environnementale,
- de cotation des aspects (AES) et impacts environnementaux significatifs,
- d'établissement des objectifs et cibles,
- d'élaboration et de mise à jour du programme de management environnemental (PME).

2. Domaine d'application

Elle s'applique à l'ensemble des unités d'analyse des sites de la société.

3. Définitions

Aspect Environnemental (AE) :

Élément des activités, produits ou services d'un organisme susceptible d'interactions avec l'environnement.

NOTE : Un aspect environnemental significatif (AES) a ou peut avoir un impact environnemental significatif (IES).

Impact Environnemental (IE) :

toute modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des aspects environnementaux d'un organisme.

4. Responsabilités

L'application de cette procédure est sous la responsabilité de la Direction.

La réalisation et le suivi de l'analyse environnementale est assurée par le responsable qualité/environnement.

5. Analyse environnementale

Introduction

L'analyse environnementale fait l'objet d'un ENR ENV002.

Le document est constitué de 4 onglets :

- Unités d'analyse,
- Analyse environnementale,
- Paramétrage,
- Critères cotation,
- Cotation.

| | | | | | |
|---------|---------------------------|----------------------------|--|------------------------------|---|
| 3010/15 | Etablissement du document | Dominique THIERRY |  | Luc DERREUMAUX |  |
| Date | Nature des modifications | Rédacteur (nom, signature) | | Approbateur (nom, signature) | |



PROCEDURE

PRO ENV
Version 1

Elaboration et suivi de l'analyse environnementale

Page 2 sur 9

Unités d'analyse

La liste des unités d'analyse est définie dans le l'onglet unité d'analyse'. Cette liste reprend pour chaque unité d'analyse, les activités, les équipements, les entrants et les sortants.

NEUILLY

| n° UA | Unités d'analyse |
|-------|---|
| 1 | Atelier |
| 2 | Labo « chloro » |
| 3 | Magasin |
| 4 | Bureaux |
| 5 | Salle de réunion |
| 6 | Cave |
| 7 | Parking |
| 8 | Sanitaires |
| 9 | Installations techniques (radiants, climatisation, éclairage) |
| 10 | Extérieurs (y compris éclairage externe) |

NANTERRE

| n° UA | Unités d'analyse |
|-------|---|
| | Atelier |
| 1 | Stockage matériel |
| 2 | Stockage produits chimiques liquides |
| 3 | Stockage matériaux de filtration |
| 4 | Local Archive + informatique |
| 5 | Installations techniques (radiants, climatisation, éclairage) |
| 6 | Sanitaires |
| 7 | Labo 1 |
| 8 | Labo 2 (Stockage produits chimiques poudres) |
| 9 | Labo 3 |
| 10 | Labo 4 |
| 11 | Bureau 1 salle de réunion |
| 12 | Bureau 2 (etalonnages thermostatés) |
| 13 | Bureau 3 |
| 14 | Extérieurs (y compris éclairage externe) |

Chaque unité d'analyse est définie schématiquement dans le document ENR ENV002. Ce document formalise les activités, les entrants (eau, énergie, consommable, outillage), les sortants (émissions atmosphériques, déchets solides, sols et sous-sols, déchets liquides et nuisance), le recyclage et les risques identifiées pour chaque unité d'analyse sous forme du schéma ci dessous.

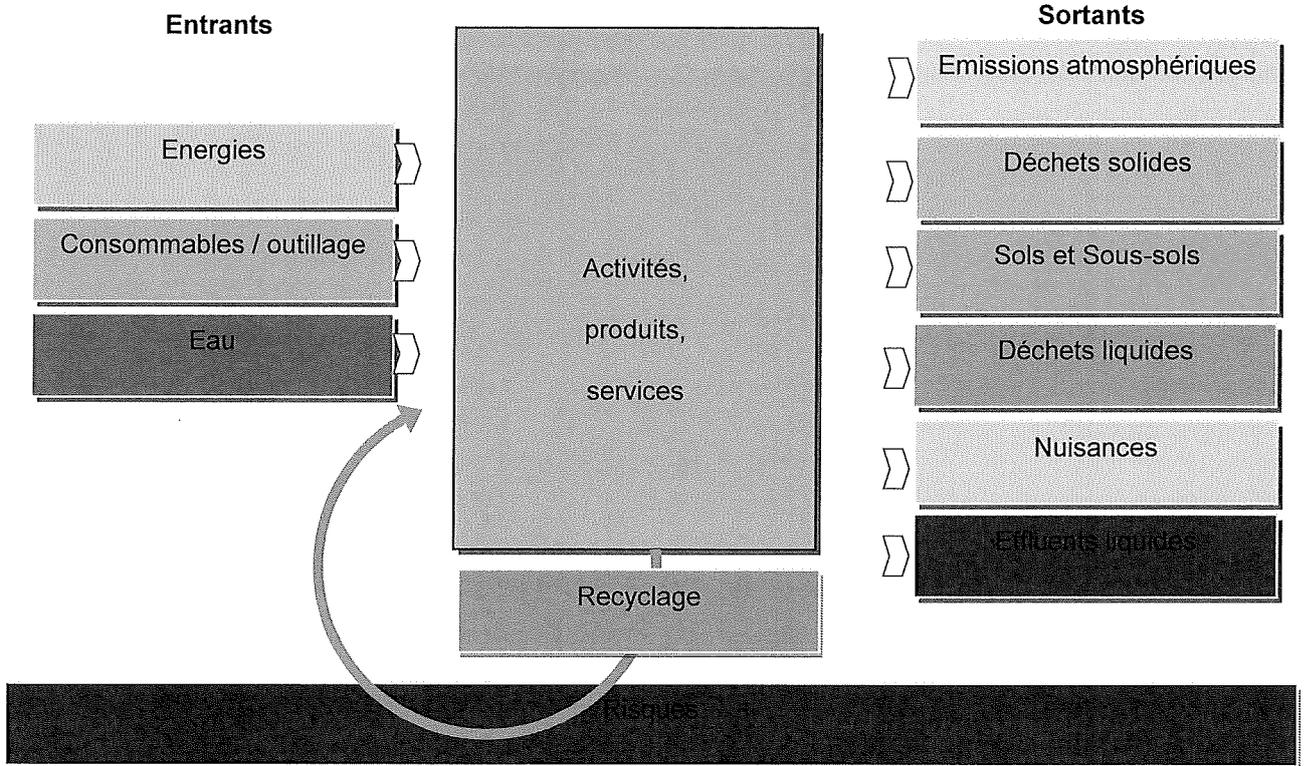


PROCEDURE

PRO ENV
Version 1

Elaboration et suivi de l'analyse environnementale

Page 3 sur 9



6. Analyse environnementale

L'analyse environnementale fait l'objet de l'onglet 'Analyse environnementale'.

Cet onglet reprend pour chaque unité d'analyse :

- les aspects environnementaux,
- l'impact environnemental,
- la cotation et la significativité (AES),
- le niveau de maîtrise,
- le niveau réglementaire,
- l'objectif du plan de management environnemental,
- le rappel de la significativité sur l'année précédente (AES N-1).

La figure ci-dessous présente un aperçu de l'analyse environnementale.

| A | | C | | | E | | K | | L | | P | | Q | | R | |
|-----------------|---|---|-----------------------|-------------------------|--|---------------------------|--------------------|----------------------|----------------|-----------------------------|-----|--|---|--|---|--|
| Unité d'analyse | | Aspect Environnemental | | | Impact | | Cotation | Maîtrise | Règlementaire | PME | N-1 | | | | | |
| ID | Désignation | Equipements, produits, activités, services | Mode / Fonctionnement | Domestic | Impact Environnemental | AES - Gravité 2 / Requies | Niveau de Maîtrise | Niveau réglementaire | Pr. d'objectif | AES (année précédente 2011) | | | | | | |
| 4 | Cafétéria - Sanitaires - Local Archives - Terrasse | Cafétéria | Normal | Consommation | Consommation Energie, diminution de la ressource | 5* | Maîtrise moyenne | Sans objet | 1 | * | | | | | | |
| 4 | Cafétéria - Sanitaires - Local Archives - Terrasse | Cafétéria, Lave Vessale | Normal | Consommation | Consommation matière, diminution de la ressource | N3 | Maîtrise simple | Sans objet | / | / | | | | | | |
| 4 | Cafétéria - Sanitaires - Local Archives - Terrasse | Cafétéria, Nettoyage | Normal | Consommation | Consommation eau, diminution de la ressource | N3 | Maîtrise moyenne | Sans objet | 12 | / | | | | | | |
| 4 | Cafétéria - Sanitaires - Local Archives - Terrasse | Nettoyage | Normal | Consommation | Consommation matière, diminution de la ressource | N3 | Maîtrise moyenne | Sans objet | / | / | | | | | | |
| 4 | Cafétéria - Sanitaires - Local Archives - Terrasse | Nettoyage: Eaux d'entretien - Eaux usées (sanitaires + cafétéria) | Normal | Effluents liquides | Pollution Réseau d'épui | N3 | Maîtrise simple | Conforme | 5 | / | | | | | | |
| 4 | Cafétéria - Sanitaires - Local Archives - Terrasse | Nettoyage: Produits d'entretien | Normal | Effluents liquides | Pollution par fuite ou déversement | N3 | Maîtrise simple | Conforme | 4 | * | | | | | | |
| 4 | Cafétéria - Sanitaires - Local Archives - Terrasse | Terrasse: Eaux de ruissellement | Normal | Effluents liquides | Pollution Réseau d'épui | 5* | Maîtrise simple | Conforme | 5 | * | | | | | | |
| 4 | Cafétéria - Sanitaires - Local Archives - Terrasse | Cafétéria, Nettoyage | Normal | Élimination des déchets | Pollution liée à l'élimination des déchets Non Dangereux | N3 | Maîtrise moyenne | Conforme | / | / | | | | | | |
| 4 | Cafétéria - Sanitaires - Local Archives - Terrasse | Local archives | Anormal | Requies | Pollution Air / Eau / Sol | 5* | Maîtrise moyenne | Conforme | 7 | * | | | | | | |
| 5 | Installations techniques (radiants, climatisation, éclairage) | Installations techniques | Normal | Consommation | Consommation Energie, diminution de la ressource | 5* | Maîtrise moyenne | Sans objet | 1 | * | | | | | | |

Figure 1 - onglet 'Analyse environnementale'

Paramétrage

Cet onglet détaille le paramétrage de l'analyse environnementale.

Ce paramétrage est rappelé ci-dessous :

Mode / Fonctionnement : ce paramètre définit si l'aspect environnemental est situé sur un mode ou sur un fonctionnement normal, anormal ou à risque.

| Mode / Fonctionnement |
|-----------------------|
| Normal |
| Anormal |
| Risque |



PROCEDURE

PRO ENV
Version 1

Elaboration et suivi de l'analyse environnementale

Page 5 sur 9

Domaine : Ce paramètre définit le domaine de l'impact environnemental correspondant, par exemple :

| Domaine | Descriptif | Type d'impact associé |
|--------------------------|--|--|
| Consommation | Concerne les flux entrants : énergie, matières, consommables, eau | impacts associés : diminutions de ressource. |
| Emissions atmosphériques | Concerne les rejets à l'atmosphère sous toutes formes (gaz, poussière, brouillard, fumée...) | impacts associés : pollutions de l'air. |
| Effluents liquides | Concerne les réseaux d'évacuation des eaux pluviales, des eaux usées, la nappe phréatique ou les eaux superficielles. Le récepteur est un milieu liquide. | impacts associés : pollution de l'eau et/ou des réseaux. |
| Elimination des déchets | Dans le cas de surface non imperméabilisée permettant l'infiltration dans le sol, prendre le domaine sol / sous-sol. Concerne l'élimination résultant de la production des déchets sur le site. | impacts associés : pollutions liées à leur élimination dépendant du type et de la quantité produite et du mode d'élimination choisi. |
| Nuisances | Concerne les gênes pour le voisinage | impacts associés : nuisance olfactive, nuisance sonore, impact visuel |
| Sol / Sous sol | Concerne toutes les infiltrations possibles dans le sol du site ou proche du site susceptibles de nécessiter par la suite une dépollution. Dans le cas d'un sol étanche et relié aux réseaux d'évacuation d'eau, nappe ou eaux superficielles, prendre le domaine effluents liquides. | impacts associés : pollutions du sol par lessivage, dépôt, fuite, déversement... |
| Risques | Concerne toutes les situations accidentelles liées à l'explosion ou l'incendie. | impacts associés : pollution de l'air, du sol et de l'eau. |

Impact environnemental : Ce paramètre définit l'impact environnemental, par exemple :

| Impact Environnemental |
|--|
| Consommation Energie: diminution de la ressource |
| Consommation Eau: diminution de la ressource |
| Consommation Matière: diminution de la ressource |
| Nuisance sonore |
| Nuisance visuelle |
| Pollution Air (fuite de gaz frigorigène) |



PROCEDURE

PRO ENV
Version 1

Elaboration et suivi de l'analyse environnementale

Page 6 sur 9

Impact Environnemental

| |
|--|
| Pollution Eau |
| Pollution Sols / Sous-Sols |
| Pollution Air / Eau / Sol |
| Pollution Réseau d'égout |
| Pollution liée à l'élimination des déchets Dangereux |
| Pollution liée à l'élimination des déchets Non Dangereux |
| Pollution par fuite |
| Pollution par fuite ou déversement |
| Pollution par gaz de combustion |
| Pollution par gaz d'échappement |
| Purges compresseurs |

Réglementaire : ce paramètre rappelle l'évaluation de la conformité réglementaire correspondant à l'aspect environnemental concerné.

Réglementaire

| |
|------------------------|
| Conforme |
| Partiellement conforme |
| Non conforme |
| A déterminer |
| Sans objet |

Niveau de maîtrise : ce paramètre permet de définir le niveau de maîtrise de la société sur l'impact environnemental correspondant. Ce niveau de maîtrise est explicité en fonction des mesures et actions existantes, et des documents de maîtrise (procédures, etc) mis en place.

Niveau de Maîtrise

| |
|---------------------|
| Bonne maîtrise |
| Maîtrise moyenne |
| Maîtrise simple |
| Absence de maîtrise |

Règles et critères de cotation

La cotation est effectuée en fonction des 3 critères suivants :

- sensibilité du milieu,
- importance de l'impact environnemental,
- fréquence de l'impact environnemental.

Ces critères sont définis par aspect environnemental selon les tableaux ci-dessous.



PROCEDURE

PRO ENV
Version 1

Elaboration et suivi de l'analyse environnementale

Page 7 sur 9

Sensibilité :

| Sensibilité | Descriptif |
|-------------|---|
| O | Milieu sensible: (exemple de critère d'évaluation: qualité de l'air, présence voisinage, nappe phréatique proche, cours d'eau proche, météo défavorable) |
| N | Milieu non sensible ou sensibilité non significative: (exemple de critère d'évaluation: qualité de l'air, présence voisinage, nappe phréatique proche, cours d'eau proche, météo favorable) |

Importance :

| Importance | Descriptif |
|------------|--|
| O | Quantité ou volume important (exemple de critère d'évaluation: dangerosité, persistance, quantité, importance émission/rejet) |
| N | Quantité ou volume faible ou négligeable (exemple de critère d'évaluation: pas de dangerosité, pas de persistance, quantité faible, émission/rejet faible) |

Fréquence :

| Fréquence | Descriptif |
|--------------|---|
| Fréquent | Quotidien, hebdomadaire, mensuelle, trimestriel |
| Peu fréquent | Peu fréquent: annuel ou tous les 2 ans |
| Rare | Rare ou jamais observé |

Gravité :

La gravité est déduite de l'importance et de la sensibilité selon la matrice suivante :

| Gravité = fonction (Importance, Sensibilité) | | |
|--|---------|---------|
| O | Moyenne | Grave |
| N | Faible | Moyenne |
| Importance | N | O |
| Sensibilité | | |

Significativité :

La significativité est déterminé en fonction de la gravité et de la fréquence selon la matrice suivante :

| Significativité = fonction (Gravité x Fréquence) | | | |
|--|------|--------------|----------|
| Grave | S* | S* | S* |
| Moyenne | NS | S | S* |
| Faible | NS | NS | NS |
| Gravité | Rare | Peu fréquent | Fréquent |

| | | |
|---|--|------------------------------|
|  | PROCEDURE | PRO ENV Version 1 |
| | Elaboration et suivi de l'analyse environnementale | Page 8 sur 9 |

| Significativité = fonction (Gravité x Fréquence) | | | |
|---|--|--|--|
| Fréquence | | | |

Mise à jour

L'analyse environnementale est mise à jour au moins annuellement ou à l'occasion d'une modification importante, par exemple une nouvelle activité, une modification de la réglementation, un changement de site, etc

6. Plan de management environnemental et détermination des objectifs et cibles

Le plan de management environnemental reprend les actions d'amélioration issues du système de management environnemental de la société.
Chaque aspect environnemental significatif (côté S* ou S) fait notamment l'objet d'une action dans le plan de management environnemental.

Les objectifs et cibles sont déterminés en fonction des aspects environnementaux significatifs, des options technologiques, des exigences financières, opérationnelles et commerciales et des points de vue des parties intéressées.



PROCEDURE

PRO ENV
Version 1

Elaboration et suivi de l'analyse environnementale

Page 9 sur 9

Logigramme

| Resp | Action | Méthode |
|-------------------------------------|--------|--|
| Resp Environnement | | |
| Resp Environnement Resp concerné | | cf liste dans onglet unité analyse |
| Resp Environnement | | onglet unité analyse |
| Resp Environnement | | Analyse environnementale onglet unité analyse |
| Direction / Resp Environnement | | Analyse environnementale Cotation |
| Direction / Resp Environnement | | Analyse environnementale Plan de management environnemental Cotation |